

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND – MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N°90 – 32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N°94 – 029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N°2002 – 17 du 07 février 2007 modifiant et complétant l'article 2 de la Loi N°94 – 029 du 03 juin 1996 ;
- VU le Décret N°2009 – 260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°2009 – 051 du 02 Mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N°2005 – 473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON – GUEZO en qualité de Vice – Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88 – 337 du 29 Août 1988 et 99 – 243 du 14 Mai 1999 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 1178-09/UAC/FSS/D/V-D/SP du 06 Juillet 2009 et l'Extrait du relevé N°26 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 1<sup>er</sup> Juillet 2009 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin.

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : est nommé et promu à titre Exceptionnel, Civil et Posthume dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur, Feu Professeur Vénérant Gatién C. ATTOLOU, précédemment Chef d'Unité de Néphrologie de la Faculté des Sciences de la Santé de l'Université d'Abomey – Calavi et Chef de l'Unité de Dialyse du CNHU – HKM.

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 30 AOUT 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand – Maître de l'Ordre National du Bénin.

Dr Boni YAYI

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin

Dr Koubourath OSSENI

Ampliations : PR4 – AN4 – CC2 – CS2 – HCJ2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES30 – GCONB20 – SGG4 –  
DEPARTEMENTS 12 – DPE – DCC – INSAE3 – IGE – CSM – DCCT 3 – BN – DAN – ONIP 3 – UNB – FASEG –  
ENA 3 – JORB 2 – INTERESSE 01.